

ne l'était de son temps, et l'honorable premier ministre dépense trois fois plus qu'il ne trouvait nécessaire de dépenser pour les sauvages.

M. BLAKE : Je ne doute pas que si l'honorable monsieur veut abandonner l'emploi, mon honorable ami l'acceptera.

Sir JOHN A. MACDONALD : S'il savait combien d'embarras ces sauvages me donnent parfois, je ne pourrais le féliciter du changement.

1. Bureau de l'auditeur général..... \$18,727.00

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je vois qu'il y a eu des changements importants. L'honorable ministre voudra-t-il les expliquer ?

Sir LEONARD TILLEY : M. Barber a été mis à la retraite, c'était un commis de première classe, et il recevait le maximum du salaire. Un employé a été promu de la seconde classe à la première, et un autre de la troisième classe à la seconde, et il y a eu une nomination à la troisième classe, ce qui fait une différence de \$275 en moins que l'année précédente, nonobstant le fait que quelques uns d'entre eux ont eu une augmentation de \$50. Cela est dû à la mise à la retraite d'un commis de première classe qui recevait le maximum et au fait qu'on l'a remplacé par un commis recevant le minimum du salaire.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quel était l'âge de M. Barber ?

Sir LEONARD TILLEY : Il n'avait pas tout à fait soixante ans ; mais il a été mis à la retraite sur le certificat de son médecin, à l'effet qu'il souffrait d'une maladie de cœur et qu'il lui fallait quitter le service.

11. Département des finances et conseil de la trésorerie..... \$57,162.50

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Les commis semblent être les mêmes, mais il paraît qu'on a aboli l'emploi d'un messenger.

Sir LEONARD TILLEY : Un officier, M. Higgins, a été mis à la retraite. Il était au maximum de sa classe. Un messenger a été mis à la retraite et nous ne nous proposons pas de le remplacer. Un employé a été promu à une autre classe. En tout il y a une diminution de \$1,162.

Département du revenu de l'intérieur..... \$34,212.50

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je remarque que certains employés ont été mis de côté et que certains changements ont été faits.

M. COSTIGAN : En ce qui concerne le personnel, le nombre n'est pas changé. Nous avons nommé un messenger de plus. L'inspecteur des étalons a été transféré du service intérieur au service extérieur. Le nombre des commis de première classe a été réduit d'un employé. L'employé en question était considéré comme commis de première classe, l'an dernier, parce qu'il en remplissait les fonctions. Ce monsieur (M. Hall), bien qu'il ait subi les examens nécessaires, ne pouvait, d'après la décision rendue, être considéré d'après l'acte du service civil passer tout d'un coup de la troisième classe à la première, et en conséquence on l'a mis dans la seconde classe. M. Devlin était de la troisième classe l'an dernier, aujourd'hui il est dans la seconde classe.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je constate qu'il n'y a pas d'augmentation entre l'année dernière et l'année actuelle, mais je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup de raison pour l'augmentation qui a eu lieu depuis ces dernières années. La dépense a été portée de \$26,000 à \$34,000, après qu'on a disposé de l'inspecteur des étalons, ainsi que d'un artisan qui était autrefois attaché à cette division. L'honorable

Sir JOHN A. MACDONALD,

monsieur n'en est pas responsable, mais l'augmentation est considérable.

13. Département des douanes..... \$35,430.00

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Voici une augmentation considérable sous divers rapports.

M. BOWELL : L'honorable monsieur verra, en regardant ces chiffres, que la principale augmentation est causée par la proposition d'ajouter deux commis de seconde classe au personnel, soit au moyen de la promotion, soit au moyen de la nomination. Le commissaire, le premier commis et le comptable sont les mêmes, \$50 d'augmentation sont données en vertu de la loi au commis de la statistique. Le commis de première classe et le sous-comptable sont au maximum. La proposition est, comme je l'ai dit, d'ajouter deux commis de seconde classe. Quelques-uns des commis de troisième classe, au lieu d'avoir été nommés à \$400, tel que prévu par l'acte du service civil, sont des commis qui ont été transférés du service extérieur. Lorsque je juge nécessaire d'avoir un homme d'expérience, un homme dont l'expérience équivaut à douze mois d'apprentissage, je fais transférer, conformément à la loi, un homme du service extérieur au service intérieur, au salaire qu'il recevait à l'endroit où il était auparavant, et je nomme alors un commis de troisième classe au service extérieur.

Je puis expliquer au comité que ces deux commis, à \$1,100, ne seront peut-être pas nommés. Si je puis trouver des commis de troisième classe qui auront été admis après examen sur les sujets dont la loi leur laisse le choix et qui les rendraient aptes à remplir ces fonctions, je nommerai ceux qui coûteront le moins cher. Cependant, dans le département du comptable, où les commis doivent connaître non-seulement la loi, mais les mathématiques, afin de faire les calculs relatifs aux remises, etc., il est nécessaire d'avoir des hommes plus compétents que ceux que l'on trouve ordinairement parmi les commis de troisième classe du département, et je les prends dans le service extérieur. C'est ce qui explique l'augmentation apparente dans cette estimation. Il peut se faire que je ne dépense pas l'argent, comme cela est arrivé relativement à ma dernière estimation.

Si l'honorable monsieur veut consulter le rapport de l'auditeur général, ou les comptes publics, il verra que bien que nous ayons demandé \$32,750 l'an dernier, la dépense n'a été que de \$30,428. Si l'honorable monsieur veut examiner la dépense du département en 1878, la dernière année de leur règne, en ajoutant les dépenses contingentes au compte des salaires, il pourra constater que la dépense a été de \$44,610, tandis que l'an dernier elle a été de \$36,735 seulement, nonobstant le fait qu'il y a une augmentation d'environ \$1,000 en vertu du statut, et chaque année depuis cinq ans, ce qui accuse une diminution de \$7,874, comparée à l'année 1878.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre des douanes doit être félicité. Il est le seul membre du gouvernement qui puisse en dire autant ; mais, en honneur, je suis tenu de dire qu'on ne saurait se plaindre des augmentations dont il parle pour son département. Je serais heureux de savoir cependant quels sont les sujets dont la loi donne le choix aux aspirants à l'examen et dont il a parlé relativement au département des douanes.

M. BOWELL : Les sujets facultatifs dont j'ai parlé sont ceux prévus par la loi pour les candidats qui subissent les examens du service civil. Ce sont le *précis*, une connaissance de comptabilité, la tenue des livres, et divers autres sujets. Je puis ajouter pour l'information des honorables députés, qu'on a adopté le plan de donner en sus une somme additionnelle de \$50 à son entrée pour chacun des sujets facultatifs sur lesquels il aura été examiné et pour lesquels il aura reçu un certificat.